

# BULLETIN MUNICIPAL

## 2014



## Commune de Poil

La lettre du Maire

État civil

La vie de la commune

Réalisations – Projets

Infos diverses

# LA LETTRE DU MAIRE

Une année se termine, une autre commence, et c'est comme ça depuis longtemps. Rien ne change. Et pourtant, « le changement c'est maintenant » disait la promesse, et pour ce qui est de changer, ça change, mais pas comme prévu. Je crains qu'il faille encore serrer un peu plus les boulons, mais ça, nous en avons pris l'habitude depuis plusieurs années.

Notre endettement communal continue de baisser, c'est bien !

Les dotations de l'état en font de même, c'est moins bien !

Cela dans un environnement où il faudra sans doute rester vigilant afin de conserver notre pouvoir de décision pour les affaires communales : une communauté de communes toujours prête à se charger de nouvelles compétences, à notre place, sans que nous ayons demandé quoi que ce soit. Cette communauté de communes appelée à grandir, car obligée, en fusionnant avec des communautés voisines. Des cantons regroupés et trois fois plus grands. Des régions étendues à perte de vue. Et sans jamais avoir demandé en haut lieu l'avis des habitants, ou tout au moins celui des élus de terrain.

J'ai même entendu dire que dans l'avenir, des petites communes pourraient devenir les hameaux des chefs-lieux, Poil un hameau de Luzy. Je vous laisse deviner ce que deviendra un hameau de Poil.

Mais ne laissons pas la morosité et le pessimisme prendre le dessus, la situation n'est pas désespérée, nous saurons nous adapter par obligation. Notre population reste stable. La remise en état de notre auberge sera terminée pour Pâques, et espérons que de nouveaux gérants soient prêts à la faire vivre pour la saison estivale, et ça, c'est de l'optimisme.

Je vous souhaite à toutes et tous, et au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, une très bonne année 2015 faite de santé, bonheur, prospérité et tolérance. Que cessent enfin les conflits de voisinage, petits et grands, les querelles diverses et variées, qui ne mènent à rien sinon à gâcher le « mieux vivre ensemble » tellement nécessaire à notre époque.

Meilleurs vœux 2015.

Christian COURAULT

# ÉTAT CIVIL



## NAISSANCE

- COURAULT Axelle Lili

Le 27 février



## MARIAGE

- CHALAIN Jean-Pierre et  
GAULIER Dominique

Le 28 juin



M. et Mme



CHALAIN, à côté d'une roue de charrette, appartenant à  
M. Jean-Marie MOURON, arrière-grand-père du marié.  
Cette charrette conduisait les mariés de la commune, il y a bien longtemps

## DÉCÈS

- HERAS Joël - 72 ans - décédé le 2 mai en son domicile à la Bazolle

## MENTIONS DE DÉCÈS

- MAGNON Geneviève Françoise épouse BOUILLOT – née aux Charmes – 76 ans – décédée le 17 février à LUZY (58)
- MICHOT Berthe Marie – née à POIL - 101 ans – décédée le 6 avril à MILLEMONT (78)
- BOUILLET Renée Marie Louise épouse BOUILLOT – née au Colombier - 93 ans – décédée le 25 novembre à DIJON (21)
- MARTIN Marguerite – née au Bois du mousseau - 89 ans – décédée le 21 décembre à VERDUN SUR LE DOUBS (71)

# LA VIE DE LA COMMUNE

## Conseil municipal du 7 mars

- Le conseil approuve le compte de gestion 2013 du percepteur
- Le conseil approuve le compte administratif 2013
- Le conseil décide l'amortissement sur 2 ans de l'extension du réseau assainissement collectif réalisé en 2012, pour les 2 nouveaux pavillons au bourg

## Conseil municipal du 28 mars

- Élection du maire suite aux élections municipales du 23 mars : M. Christian COURAULT ayant obtenu la majorité absolue avec 11 voix est proclamé maire
- Le conseil décide la création de 2 postes d'adjoints
- Élections des adjoints au maire :
  - Élection du 1er adjoint : M. Max LÉGARÉ et M. Pierre VACHER ayant obtenu 5 voix chacun, M. Max LÉGARÉ étant le plus âgé des candidats est proclamé 1er adjoint au maire.
  - Election du 2ème adjoint : M. Pierre VACHER est proclamé 2ème adjoint au maire avec 9 voix
- Le conseil décide de confier à M. le maire les délégations figurant dans la délibération

n° 2014-06 du 28 mars 2014

- Le conseil décide de confier les délégations suivantes aux adjoints :  
1er adjoint : les affaires sociales  
2ème adjoint : police du bourg et gestion du cimetière  
Une délégation permanente de signature leur est également donnée pour tous documents
- Le conseil nomme les membres du CCAS sous la présidence du maire :  
Marguerite FAUQUET, Marie-France VACHER, Max LÉGARÉ, Cécile JUBERT, Christiane GAUTHEY, Anne VAN TIEL, Christelle COULON, Denise THIRY.
- Le conseil a proposé une liste de 24 contribuables pour former la commission des impôts, la direction départementale des finances publiques en a retenu 12 :

	titulaire	suppléant
Propriétaires de bois	VERNERET Claude	DESJOURS Henri
Propriétaires extérieurs à la commune	SIMON Jean-Louis	MONTCHARMONT Roland
contribuables	COUGNY Étienne	CHATEAU Michel
	FAUQUET Marguerite	THIRY Hervé
	BOULEZ Jean-Émile	VACHER Benoît
	COULON Thierry	OLLIVIER Guy

- Le conseil fixe l'indemnité de fonction du maire à 17% de l'indice 1015 correspondant à une population inférieure à 500 habitants
- Le conseil fixe les indemnités des adjoints à 6.6 % de l'indice 1015 correspondant à une population inférieure à 500 habitants
- Le conseil décide d'indemniser les déplacements du maire, des adjoints et des délégués aux différentes commissions uniquement en dehors du canton de Luzy

#### Conseil municipal du 25 avril

- Le conseil décide de ne pas augmenter le taux des 3 taxes :

Taxe d'habitation	25.90 %
Taxe foncier bâti	16.33 %
Taxe foncier non bâti	43.17 %

- Le conseil vote le budget primitif 2014 :  
Recettes et dépenses de fonctionnement : 273 198.20 €  
Recettes et dépenses d'investissement : 314 319.39 €
- Le conseil demande le paiement de la redevance d'occupation des sols par ERDF et France Télécom

#### Conseil municipal du 11 juillet

- Le conseil autorise le maire à signer les marchés publics choisis pour la réhabilitation de l'auberge
- Le conseil autorise le maire à signer les marchés publics pour la construction d'un sas devant la salle des fêtes
- Le conseil approuve une motion de soutien à l'association des maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état
- Le conseil approuve un devis de l'entreprise PORTERAT de Luzy pour 1 213.17 € HT pour rénovation de la salle de bains du logement de M. et Mme VAN TIEL

#### Conseil municipal du 9 septembre

- Le conseil approuve une modification des statuts de la communauté de communes des portes sud du Morvan
- Le conseil décide l'amortissement de l'investissement suivant : extension du réseau électrique pour le pavillon de M. VACHER Pierre

#### Conseil municipal du 12 décembre

- Le conseil accepte de verser une indemnité de conseil au percepteur
- Dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), le conseil fait une demande pour 2015 sur le même dossier qu'en 2014
- Acceptation de devis pour la réhabilitation de l'auberge : achat d'un bar pour 14 112 € (Hôtellerie Restauration Service à Autun), achat de vaisselle, mobilier de cuisine, mobilier de salle, mobilier de chambres pour 13 259.03 € (Techni Cuisine Pro à Montchanin), achat de literie pour 16 436.24 € (Veldeman à Autun)
- Autorisation au maire pour signature d'un nouveau contrat d'assurance à Groupama
- Le conseil décide de ne pas adhérer au contrat enfance jeunesse proposé par le centre social de Luzy

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire

**Christian COURAULT**

- Délégué au Conseil Communautaire et Bureau Communautaire

- Délégué titulaire au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable
- Président du CCAS
- Président de la commission d'appel d'offres
- Président de la commission des travaux
- Représentant titulaire au Parc du Morvan
- Président de la commission des impôts
- Représentant suppléant au GIP e-bourgogne

### **1er adjoint**

#### **Max LÉGARÉ**

- Délégué au Bureau Communautaire
- Délégué aux affaires sociales
- Président du syndicat intercommunal d'électrification de Luzy et délégué titulaire du syndicat d'électrification de Nevers
- Membre du CCAS
- Membre titulaire de la commission d'appel d'offres
- Membre de la commission des travaux
- Représentant suppléant au comité de territoire
- Correspondant défense
- Délégué suppléant au syndicat intercommunal de transport à la demande

### **2ème Adjoint**

#### **Pierre VACHER**

- Délégué à la police du bourg et à la gestion du cimetière
- Délégué au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable
- Membre titulaire de la commission d'appel d'offres
- Membre de la commission des travaux

### **Conseillère municipale**

#### **Marguerite FAUQUET**

- Déléguée titulaire au syndicat de transport à la demande
- Membre du CCAS

### **Conseiller municipal**

#### **Michel CHATEAU**

- Délégué titulaire du syndicat intercommunal d'électrification de Luzy

### **Conseiller municipal**

#### **Étienne COUGNY**

- Délégué titulaire au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique
- Délégué titulaire au syndicat intercommunal de transport scolaire



- Délégué suppléant au syndicat intercommunal de l'abattoir du sud-Morvan
- Membre suppléant de la commission d'appel d'offres
- Membre de la commission des travaux

#### **Conseiller municipal**

##### **Christophe THIRY**

- Délégué titulaire au syndicat intercommunal de l'abattoir du Sud-Morvan
- Membre suppléant de la commission d'appel d'offres
- Membre de la commission des travaux

#### **Conseiller municipal**

##### **Thierry COULON**

- Délégué suppléant au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique
- Délégué titulaire au syndicat intercommunal de transport scolaire

#### **Conseillère municipale**

##### **Marie-France VACHER**

- Membre du CCAS
- Déléguée titulaire au comité de territoire
- Déléguée titulaire auprès du GIP e-bourgogne

#### **Conseillère municipale**

##### **Cécile JUBERT**

- Membre du CCAS

#### **Conseiller municipal**

##### **Jean-Luc BERGER**

- Membre suppléant de la commission d'appel d'offres
- Membre de la commission des travaux
- Représentant suppléant au Parc du Morvan

## **RÉALISATIONS 2014**

- ✓ remise en état salle de bains du logement « Van Tiel » suite aux problèmes d'humidité et de malfaçon des travaux d'origine
- ✓ réfection complète d'un aqueduc à la Vendée
- ✓ installation du défibrillateur

- ✓ isolation des combles des logements communaux et de la salle des fêtes par projection de laine de verre. Cette opération a été entièrement prise en charge par TOTAL en échange de l'obtention de certificats d'économie d'énergie
- ✓ commencement des travaux de remise en état de l'auberge



## PROJETS 2015

- ✓ Finition des travaux de remise en état de l'auberge et recherche de gérants
- ✓ Construction du sas à la salle des fêtes, projet 2014 repoussé en 2015 suite à l'appel d'offres infructueux
- ✓ Comme chaque année, l'entretien régulier des routes, des logements et des bâtiments communaux
- ✓ Si le budget le permet, désamiantage du bâtiment de l'école des filles

## INFOS DIVERSES

### ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales (ex-cantonales) désignent les membres du conseil départemental (ex-général) dans le cadre du canton.

C'est avec la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, que l'assemblée qui dirige le département prend le nom de **conseil départemental** (en remplacement de la précédente appellation de conseil général).

Le mode d'élection des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) est également modifié.

***Le dimanche 22 et le dimanche 29 mars 2015,***

lors des prochaines élections départementales, deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au **scrutin binominal à deux tours**. Les candidats devront se présenter en **binôme composé d'une femme et d'un homme**. Cette disposition vise à poursuivre l'objectif de parité qui avait commencé à être

mis en œuvre depuis la loi du 31 janvier 2007, disposant que les suppléants devaient être de sexe opposé à celui du candidat.

Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le **binôme des suppléants** des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe.

**Élus pour six ans**, les conseillers départementaux seront désormais **renouvelés en intégralité**.

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir **à la fois la majorité absolue** (50% des suffrages exprimés plus une voix) **et le quart des électeurs inscrits**. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé ;

## ÉLECTIONS RÉGIONALES

Prévues initialement en mars 2015, les élections régionales auront finalement lieu au mois de décembre 2015 afin de tenir compte de la réforme territoriale en cours (voir ainsi la carte des 13 nouvelles régions de France). Les dates précises des régionales seront officiellement fixées au cours de cette année 2015.

Dans un premier temps, ces régionales devaient avoir lieu en même temps que les élections départementales 2015. Mais le gouvernement a finalement décidé de distinguer ces deux élections,

Les régionales seront les dernières élections françaises avant les présidentielles 2017. Il n'y aura pas d'élections en 2016 en France.

Madame, Monsieur,

**Cette année, vous allez être recensé(e).**  
**Le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

**Au niveau local,** le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

**C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.**

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur, Mme Michèle Berger, elle sera munie d'une carte officielle. Elle est tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier.  
**Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**



**Vos réponses resteront confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.  
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.  
**Visa n° 2015A001EC** du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, **valable** pour les années **2015 à 2019**.  
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.  
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



## RÉORGANISATION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Il sera désormais possible de demander au SICTOM des Morillons de venir à votre domicile chercher des objets encombrants, pour la somme de 5 € le premier m<sup>3</sup> annuel, puis 15€ le m<sup>3</sup> supplémentaire.

Les collectes seront assurées du 15 Janvier au 15 Juin, et du 15 Septembre au 15 Décembre.

Des bons de demande de collecte sont à retirer en Mairie, à compléter et à adresser au SICTOM.

La collecte sera effectuée par les services du SICTOM, qui vous informera de la date de collecte dans un délai d'un mois maximum à compter de votre demande.



## EAU

En cette année 2014, la distribution de l'eau a été plusieurs fois perturbée par une couleur marron. Est-ce bien normal aujourd'hui de ne pas avoir une eau de qualité au robinet ? Dès que la SAUR est avertie du problème, les responsables se rendent sur les lieux pour effectuer des purges sur le réseau, mais cela peut durer une journée ou plus pour qu'elle redevienne claire. Vous pouvez téléphoner à la mairie. Il faut dire que les anciennes conduites, toujours en fonte, datant de près de 60 ans, sont à l'origine de ces inconvénients. Ils seront peut-être résolus si celles-ci sont renouvelées. Les renouvellements de ces conduites ont été évoqués en plusieurs fois aux réunions du syndicat d'eau de Luzy (les responsables de la SAUR étaient présents). Ceux-ci sont tenus à effectuer 3 km de renouvellement par an sur le réseau. Cette année et en 2013 des travaux ont été réalisés à la Vendée. Malgré tout, une analyse a été effectuée par l'ARS au mois de juillet au bourg et il s'est avéré que l'eau était de bonne qualité.

*Analyses tenues à votre disposition à la mairie*

Pierre VACHER



# LE PROGRAMME HABITER MIEUX

*une aide financière et technique*

*un accompagnement personnalisé*

**pour un logement économe et écologique**

*aux propriétaires occupants*

*aux propriétaires bailleurs*

## **UNE AIDE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE**

aux propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes

Il permet de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement d'au moins 25% (pour bien se chauffer et/ou diminuer leurs factures d'énergie).

C'est une prime forfaitaire d'un montant minimum de 3 000 € (pouvant aller jusqu'à 4 000 € du fait de l'abondement d'une collectivité\*) versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat - Anah (35 ou 50 % max. d'un plafond de 20 000 € HT).

### **Les conditions cumulables d'octroi des subventions Habiter Mieux :**

- a. être propriétaire occupant de son logement,
- b. être sous conditions de ressources (cf. tableau 1 en annexe),
- c. avoir un logement achevé depuis plus de 15 ans,
- d. ne pas avoir bénéficié d'un PTZ (prêt à taux zéro) accession à la propriété dans les 5 dernières années,
- e. être accompagné par un organisme agréé,
- f. réaliser des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 25%,
- g. ne pas démarrer lesdits travaux avant le dépôt du dossier de financement,
- h. faire réaliser les travaux par un professionnel.

### **aux propriétaires bailleurs**

Il permet de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs logements locatifs d'au moins 35%.

C'est une prime forfaitaire d'un montant minimum de 2 000 € versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat - Anah (25 % d'un plafond de 750 € HT/m<sup>2</sup> dans la limite de 80m<sup>2</sup>)

### **Les conditions d'octroi des subventions Habiter Mieux :**

- a. si les travaux d'économie d'énergie sont financés seuls le logement doit être en bon état,
- b. obligation de l'étiquette énergétique d'après travaux,
- c. nécessité de conventionner le logement : location sous conditions de ressources (cf. tableau 2 en annexe) et de loyer (cf. tableau 3 en annexe).

.../...

## UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

réalisé par un organisme compétent

gratuit dans le cadre du programme départemental d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique (PIG LHI PE) et l'habitat indigne porté par le conseil général et cofinancé par l'ANAH.



Un opérateur agréé se déplace pour :

- réaliser un diagnostic global et thermique du logement,
- élaborer avec le propriétaire un projet de travaux,
- aider au montage du dossier de financement et à la recherche d'entreprises,
- suivre le bon déroulement de travaux.

### EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ LOCALEMENT

Un couple de propriétaires occupants d'une maison individuelle, d'avant 1975, environ 90 m<sup>2</sup> dont les revenus (environ 1 567 € mensuels) permettent le financement du projet au taux de 50%.

Le projet de travaux est le remplacement du chauffage par un poêle à granulés

COÛT DU PROJET	MONTAGE FINANCIER
isolation des combles : 832,73 €	Total aides : 8 498 €
fourniture et pose d'un poêle à granulés : 7 109,58 €	Subventions pour travaux ANAH : 50% du HT soit 3 971€ (écrêtée à 3 704 €)
<b>TOTAL : 7 942,31 € HT soit 8 498,2 € TTC</b>	ASE : 3 000 € + 500 € du fait de la majoration du conseil général
Frais de montage de dossier pris en charge par le PIG départemental LHI PE.	majoration de la collectivité : 500 €
	aide Conseil Général : 794 €
	<b>Reste à charge : 0 €</b>
	Avant réforme/PIG juillet 2013 reste à charge : 3 618,39 € + frais de dossier 400 € environ

### Le programme HABITER MIEUX

- est cumulable avec d'autres aides financières : Crédit d'impôt développement durable, l'éco-prêt à taux zéro, les aides des collectivités locales ou des caisses de retraites...

- n'est pas cumulable avec la prime « rénovation énergétique » de 1 350 € et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

## Besoin d'infos ?

Pour tous vos autres travaux :  
maintien à domicile,  
réhabilitation globale d'un logement...

pour la rénovation  
thermique des logements

numéro national : 0 810 140 240 (prix d'un appel local)  
site web : [renovation-info-service.gouv.fr](http://renovation-info-service.gouv.fr)

ANAH Délégation locale de la Nièvre  
2, rue des Pâtis - 58000 Nevers  
Tel : 03.86.71.70.98

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat est une priorité gouvernementale de nombreuses aides financières sont disponibles : crédit d'impôt développement durable (CIDD), l'éco-prêt à taux zéro (éco-ptz), la prime rénovation énergétique de 1350€, la TVA à taux réduit, le programme "habiter-mieux".

## BRÈVES

- ❖ Comme nous l'avions indiqué dans le bulletin de 2013, la formation pour l'utilisation du défibrillateur s'est déroulée le samedi 21 juin 2014, après inscription à la mairie. La participation était de 25 personnes et dispensée par le personnel du centre de secours de Luzy. Une autre séance a eu lieu à Luzy effectuée par l'antenne de la croix rouge de Fours. Souhaitons que cela permette d'intervenir efficacement en cas de problèmes.
- ❖ Toujours dans le sens de la sécurité, il faut savoir que tout foyer devra obligatoirement être équipé d'un détecteur de fumées et d'un détecteur de monoxyde de carbone, cela avant le 8 mars 2015. Il est recommandé d'en faire la déclaration auprès de votre assureur (peut-être pour une éventuelle réduction de votre prime). Soyez vigilant, certaines sociétés proposant une visite à domicile pour la révision d'un matériel qui n'est pas encore obligatoire (attention à l'arnaque au démarchage à domicile). Des ventes ont déjà eu lieu avec des appareils non conformes et à un prix prohibitif.
- ❖ Comme chaque année, ERDF engage une saison d'élagage sur le territoire de la commune, l'entreprise chargée des travaux est la société ARBO environnement, M. Julien LEBRIS 71330 St Germain du bois tél : 06 67 19 16 01. Pour ERDF responsable M. Yves COLLIN tél : 03 86 77 07 13
- ❖ Dans le cadre de la célébration du centenaire de la dernière guerre mondiale qui doit se dérouler sur 4 années, nous avons organisé pour la cérémonie du 11 novembre, la lecture par un enfant du village, de la lettre d'un poilu à son épouse et ensuite le dépôt d'une gerbe au monument aux morts. La participation était un peu plus importante que les années précédentes. Un projet au niveau communal est lancé pour novembre 2018. Si vous avez des courriers, des photos, des objets ayant appartenu à des ancêtres « poilus », ce sera l'occasion de les présenter ou de les prêter pour une exposition. Plusieurs personnes se sont déjà déclarées intéressées.
- ❖ L'UNA (association d'aide, de soins et services à domicile) a changé de président lors du conseil d'administration du 28 octobre 2014, le nouvel élu est M. CHIRAUD en remplacement de M. LAUMAIN.
- ❖ Histoire d'eau : En 2012, nous étions avisés du changement de fournisseur pour la gestion du service de distribution d'eau potable à compter du 2 mars pour une durée de 12 ans. Dans le but d'un meilleur service d'après le courrier. 2 ans après, on s'aperçoit que la distribution est bien différente, en effet, l'apparence et le goût de l'eau bien bizarre par moment, avec en plus sur certains secteurs, une couleur non désirée très désagréable pour le linge, à relaver plusieurs fois, la consommation est de toute façon enregistrée au compteur. Les contacts avec les services intéressés ne sont pas ceux que l'on peut attendre même lors d'envoi de courrier en recommandé, personne ne bouge. Des purges, seul remède provisoire, sont réalisées sur le réseau pour résoudre le problème, dans cette période où l'on nous demande de faire des économies et que l'eau est un bien précieux. Nous vous demandons surtout de ne pas hésiter à signaler immédiatement à la



mairie tous problèmes concernant la fourniture d'eau potable (coupure, eau trouble, ...) afin de pouvoir intervenir auprès du SIAEP de Luzy et de la SAUR avec des détails précis de dates et lieux d'anomalies. Il est évident que ce problème est lié à la vétusté des conduites mais il n'est plus supportable de devoir remettre à plus tard certaines tâches ménagères et d'acheter de l'eau propre, Cette eau sale est considérée comme potable. Ce problème étant devenu de plus en plus fréquent. Signalez-le-nous à chaque fois.

- ❖ Un résident secondaire est aussi un contribuable à la Communauté de Communes, mais la distribution du journal intercommunal apparenté à de la publicité n'est pas distribué aux résidences ou habitations momentanément fermées. Afin de pouvoir bénéficier de la lecture de ce journal trimestriel, des exemplaires sont tenus à votre disposition à la mairie.
- ❖ Association des communes aux noms burlesques : La manifestation annuelle qui devait se dérouler à MARIOL (03) n'a pas eu lieu suite à un différend municipal en rapport avec les élections. La fête s'est déroulée dans la commune de BEAUFOU (85). Pour cette année, rendez-vous à QUIOU les 11 et 12 juillet dans les côtes d'Armor.
- ❖ Vous pouvez retrouver ce bulletin en ligne sur le site internet de la commune, ainsi que des informations diverses (avis de coupure de courant, travaux sur les routes, modifications d'horaire, compte-rendu de conseil etc. ...). N'hésitez pas à le consulter régulièrement [www.poil-morvan.fr](http://www.poil-morvan.fr) et propagez l'information à votre voisin qui n'a pas internet. Vous pouvez éventuellement nous donner votre adresse mail pour échanger des informations ou demandes personnalisées. Qu'on le veuille ou non, nous sommes condamnés à vivre dans notre époque !

## COMITÉ DES FÊTES

### Arbre de Noël



*Dimanche 21 décembre 2014*

## Colis des personnes âgées

La tradition se perpétue, chaque personne âgée de 70 ans et plus, à son domicile ou en maison de retraite a reçu un colis offert par le comité des fêtes et le CCAS



## Le Comité de Territoire organise les Veillées d'Hiver

Dimanche 25 janvier, 17h, Salle des fêtes de POIL

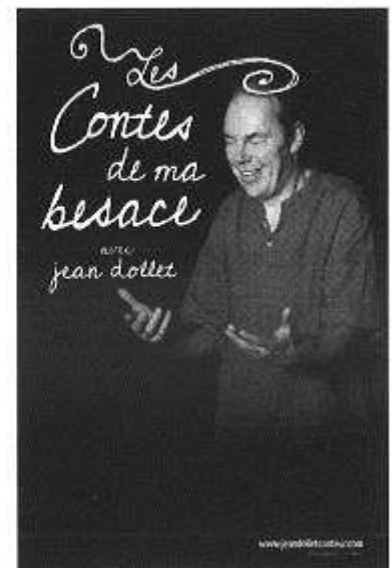
Entrée 5 €, gratuit pour les enfants

« Les contes de ma Besace » Histoires de Contes

**Genre :** Contes du Morvan et d'ailleurs

**Présentation :** Jean Dollet, au fil des ans, a collecté et mis dans sa besace un répertoire important de contes du Morvan : histoires racontées, écrites parfois oubliées ou endormies. En fonction du public, de ces attentes, de son humeur, du hasard et de l'air du temps, Jean Dollet vous emmène en voyage au pays de l'imaginaire. Ses chansons et son violon ponctueront les étapes. L'intervention pourra se poursuivre par un moment de bal trad.

**Voix et violon :** Jean Dollet, enfant du Morvan est fier de ses origines. Il se passionne pour « la vie d'aujourd'hui et d'hier » de sa terre natale, ce en quoi elle est universelle et porteur d'ouverture à l'autre.



Le comité des fêtes de Poil et le CCAS  
vous offriront un chocolat ou un vin chaud  
à l'issue de ce spectacle

La traditionnelle fête de la Treuffe aura lieu  
le dimanche 30 août 2015



disponibles en mairie

Livre présentant les 45 villages formant  
l'association des communes aux noms burlesques  
16.50 €

Cartes postales  
du village

